



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 3 juillet 2019

Convocation adressée le 27 juin 2019  
Compte rendu affiché le 8 juillet 2019  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 8

*L'an deux mille dix-neuf, le trois du mois de juillet, à 10h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 27 juin 2019 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.*

**Présents :** MM. GRABER, LAFOND - Mme PICOT

**Excusés :** MM. CHABRIER, CORAZZOL, MALESKI, RUDIGOZ - Mmes GAILLIOUT, IEHL, DE LAVERNEE, REYNAUD, SANGOUARD

**Procuration :** M. CHABRIER à M. GRABER  
M. CORAZZOL à M. GRABER  
M. RUDIGOZ à M. LAFOND  
Mme GAILLIOUT à Mme PICOT  
Mme REYNAUD à Mme PICOT

**Secrétaire :** Mme PICOT

**N°2019-21 : Tarifs 2019/2020 – Compléments à la délibération du 29 avril 2019**

**Rapporteur : Monsieur Loïc GRABER**

Lors de la séance publique du 29 avril dernier, le comité syndical a adopté les divers tarifs applicables aux activités du conservatoire pour l'année scolaire prochaine.

Depuis cette date, les groupes de réflexion sur le projet d'établissement ont rendu les conclusions de leurs travaux et ont proposé l'expérimentation de nouvelles prestations pédagogiques. Ainsi, une offre de pratiques continuées avec soutien instrumental sera mise en place à la rentrée dont il convient de fixer le tarif.

La délibération n°2019-10 range les pratiques continuées parmi les activités relevant du tarif 1, avec les autres activités hors cursus.

Pour différencier les pratiques continuées sans soutien instrumental de celles avec soutien instrumental, il est proposé d'ajouter un nouveau tarif – tarif 5 – aux tarifs applicables aux élèves hors temps scolaires Français et ressortissants de l'Union Européenne.

Seules les pratiques continuées avec soutien instrumental relèveraient dorénavant du tarif 1.

En revanche les activités hors cursus se verraient appliquer le nouveau tarif 5, plus incitatif et de nature à développer la participation aux activités d'ensemble facultatives dans le cadre des cursus et à favoriser la pratique amateur.

Il est rappelé que la notion d'« activité hors cursus » comprend toutes les activités proposées par le conservatoire ne donnant pas lieu à la délivrance d'un diplôme (dont la pratique continuée sans soutien instrumental) et certains ensembles pour les élèves en horaires aménagés.

**La grille tarifaire suivante est proposée**  
(Les tarifs seront arrondis à l'euro près)

**Tarif 5 :**

Activités hors cursus

Tranches de QF	2018/2019		2019/2020	
	Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif minimum	Tarif maximum
QF ≤ 300 €	111 €		80 €	
300 € < QF ≤ 800 €	111 €	257 €	80 €	214 €
800 € < QF ≤ 1 500 €	257 €	305 €	214 €	268 €
1 500 € < QF ≤ 2 500 €	305 €	436 €	268 €	320 €
2 500 € < QF	436 €		320 €	

Dont 5 € d'accès aux services de la médiathèque (incluant le prêt de documents, accès au streaming et prêt dans les antennes).

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **approuve** le tarif 5 détaillé ci-dessus qui sera applicable pour les inscriptions de l'année scolaire 2019/2020 (début des inscriptions le 8 juillet 2019).

---

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Président,



Loïc GRABER